



Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

DEL04_2024_07_08

En exercice : 20
Présents : 14
Votants : 19

Le huit juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, TROTTIER Stéphane.

Pouvoirs : LE GAL Patrick donne pouvoir à DUVAL Laurent, EVANNO Eric donne pouvoir à FEBRAS José, DUPUY Typhenn donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile, CHOINIERE Katell donne pouvoir à LE GALLIC Christine, TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

↳ Le Maire informe l'assemblée :

Le Conseil Municipal, lors de ses séances des 17 juillet 2020 et 7 juin 2021 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

3° Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Depuis le 13/05/2024

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Souscription prêt-relais Budget annexe Coët-Mousset	Crédit Mutuel de Bretagne	2 300 000 €	03/06/2024
Attribution du marché Entretien d'espaces verts 2024-2027	ID VERDE	13 374.60 €	21/05/2024
Attribution du marché Vérification réglementaire des installations et équipements 2024-2027	SOCOTEC	13 031.00 €	21/05/2024
Avenant n°2 - Extension et restructuration partielle de la mairie - Lot 2 Satem => Peinture partielle du pignon Est du bâtiment existant	SATEM	+2 759.15 €	14/05/2024
Attribution du marché Maintenance des chaudières	CONGRATEL	6 245.00 €	27/05/2024
Avenant n°3 - Extension et restructuration partielle de la mairie - Lot 2 Satem => Peinture façade	SATEM	+5 465.84 €	05/06/2024

Attribution du marché du Complexe Sportif de Coët Mousset	BARAZER TP	559 982,40	25/06/2024
	SRB CONSTRUCTION	1 581 194,17	
	ATELIERS DAVID	350 184,28	
	BIHANNIC SAS	806 864,15	
	SN ARMOR ETANCHEITE	260 000,00	
	RENOUARD SAS	398 287,24	
	CTIS	199 262,00	
	ORONA OUEST NORD	22 500,00	
	RAULT MAURICE	168 800,00	
	PLASSART MENUISERIE	340 000,00	
	SARL DUPUY	188 000,00	
	ART-DAN	64 735,49	
	GRIFFON PEINTURES	105 696,60	
	GUIBAN	650 000,00	
SARL EERI29	377 633,74		
ID VERDE	55 500,00		
MARTY SPORTS SA	25 050,28		
Attribution - Achat véhicule utilitaire pour service technique	GARAGE DUCLOS	29 900.00 €	26/06/2024
Sous-traitance Lot 6 : Aluminium de Bretagne, Extension et restructuration partielle de la mairie	PORTALP	4 314.51 €	19/06/2024

5° Passation de contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre afférentes ;

- Remboursement assurances statutaires ville ... depuis le 23/05/2024 = 0
- Remboursement assurances responsabilité civile ville ... depuis le 23/05/2024 = 6 564.85€

14° Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- Nombre de décisions de ne pas préempter depuis le 23/05/2024 : 5 (+2 en attente) ;
- Nombre de DIA reçues depuis le 23/05/2024 : 7.

21° Demande de subventions aux partenaires pour les projets dont les crédits ont été inscrits au budget ;

OPERATION	PARTENAIRE	MONTANT SOLLICITE
Construction du complexe sportif de Coët Mousset	Agence Nationale du Sport	1 278 924 €

↳ Le Maire propose à l'assemblée :

Il convient que les membres du Conseil Municipal en prenne acte.

↳ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

↳ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 14 prises d'acte.

Fait à Languidic, le 11 juillet 2024



Le Maire,

Laurent DUVAL